



COMMUNIQUE DE PRESSE

Prolongation et renforcement du crédit d'impôt à la production phonographique dans le cadre du PLFR 2014 : une décision très attendue par les PME/TPE du secteur

C'est avec une très grande satisfaction que l'UPFI a pris connaissance hier soir du vote des députés en faveur du renouvellement pour 3 ans du crédit d'impôt « musique » (2016-2018) et de son renforcement.

La volonté affichée par Fleur Pellerin de soutenir la filière musicale dans sa transition trouve là une de ses premières décisions concrètes qu'il convient de saluer. Le soutien apporté par le Gouvernement à la pérennité de cette mesure incitative constitue aussi un signal encourageant pour la création et la production musicales en France.

Créée en 2006, en plein milieu de la crise du disque, cette mesure a permis jusque-là de préserver la production musicale française. Elle bénéficie essentiellement au secteur indépendant dont les projets musicaux représentent près de 3/4 de son utilisation annuelle. Elle crée aussi un effet d'entraînement pour l'ensemble de l'écosystème que constitue la filière musicale en permettant d'augmenter durablement le nombre de nouveaux projets développés chaque année et assure ainsi l'émergence de nouveaux talents. Avec la perspective d'une reprise progressive du marché de la musique enregistrée - qui a perdu près de 70% de sa valeur en 12 ans - ce crédit d'impôt permettra aux entreprises locales de maintenir leur niveau de compétitivité face à la récente concentration du secteur, et à toujours plus de jeunes artistes de porter leurs projets.

C'est avec confiance que l'UPFI attend maintenant le vote de ces mesures au Sénat et leur adoption définitive par le Parlement.